



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 25-avr.-2019

Date de révision 28-déc.-2017

Version 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### Identificateur de produit

**Nom du produit** URINAKLEEN

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** NL020-14074

**Synonymes** Aucun

**Autres informations** Numéros de référence Nu-Calgon 4590-08 4590-24.

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

**Nom de l'entreprise** Nycoco Products Company  
5332 Dansher Road  
Countryside, IL 60525  
(708) 579-8100  
nycoproducts.com

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Non classé
Toxicité aiguë - inhalation (gaz)	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

# Danger

#### **Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges



**Aspect** Transparent

**État physique** Liquide

**Odeur** Acide

#### Conseils de prudence - Prévention

Utilisez uniquement l'extérieur ou dans un endroit bien aéré  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

#### Conseils de prudence - Réponse

Traitement spécifique (voir la section 4 de la SDS)  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
Boire beaucoup d'eau  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Conseils de prudence - Élimination

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

#### HNOC (danger non classé autrement)

##### Autres informations

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins

##### **Conseils généraux**

Une consultation médicale immédiate est requise.

##### **Contact avec la peau**

Une consultation médicale immédiate est requise. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.  
En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée.  
En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.

<b>Contact avec les yeux</b>	Une consultation médicale immédiate est requise. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile.
<b>Ingestion</b>	Une consultation médicale immédiate est requise. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Retirer la victime de la zone d'exposition, la faire s'allonger. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.

### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	D'autres symptômes importants et effets sont décrits dans la section 11 : l'information sur la toxicité.
------------------	--

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Attention : l'utilisation de l'eau pulvérisée lorsque la lutte contre les incendies peut-être inefficace.
---	---

### Dangers particuliers associés au produit chimique

Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### Données sur les risques d'explosion

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.
---------------------------------	--

### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement**

Ne pas permettre à tous les drains d'égout pluvial, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres masses d'eau de surface. Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer selon les dispositions de la ville locale, étatique et fédéral règles et règlements.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage****Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**

Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer la surface contaminée à fond. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Endiguer. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes clos. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Always add acid to water.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités****Conditions d'entreposage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Ne pas réutiliser le contenant.

**Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants. Bases fortes. Ammoniac. Composés chlorés. Un contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable. Métaux.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Hydrochloric Acid 7647-01-0	Ceiling: 2 ppm	(vacated) Ceiling: 5 ppm (vacated) Ceiling: 7 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 5 ppm Ceiling: 7 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 50 ppm Ceiling: 5 ppm Ceiling: 7 mg/m <sup>3</sup>
Propargyl Alcohol 107-19-7	TWA: 1 ppm S*	(vacated) TWA: 1 ppm (vacated) TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (vacated) S*	TWA: 1 ppm TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

**Autres informations**

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés****Mesures d'ingénierie**

Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage.

**Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la

peau.

**Protection respiratoire**

En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Transparent
<b>Couleur</b>	Bleu
<b>Odeur</b>	Acide
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	<1	
Densité	Sans objet	
Viscosité	< 25 cP @ 25°C	
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	Aucun	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	200 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	40mm Hg	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Remplir	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	

### Autres informations

Densité lbs/gal	9.16
Teneur en COV (%)	< 0.1%

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

**Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants. Bases fortes. Ammoniac. Composés chlorés. Un contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable. Métaux.

**Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs toxiques/corrosives. Hydrogène.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Renseignements sur le produit</b>	Les principaux effets et de la toxicité de ce matériau sont dues à ce caractère corrosif.
<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. De respirer les vapeurs peuvent provoquer une irritation respiratoire et l'inflammation. La respiration de brouillard ou de liquide peut provoquer des brûlures aux voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux. Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité.
<b>Contact avec la peau</b>	Éviter le contact avec la peau. Corrosif. Contactez avec la peau peut provoquer l'irritation sévère et brûle.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque une irritation et des brûlures aiguës des muqueuses de la bouche, de la trachée, l'œsophage et de l'estomac.

**Données sur les effets toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosivité</b>	Provoque des brûlures. Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène. <i>CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)</i> <i>Inclassable comme cancérogène pour l'humain</i> <i>OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)</i> <i>X - Présent</i>
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Toxicité chronique</b>	Une exposition chronique à des vapeurs/gaz corrosifs peut entraîner une érosion des dents suivie d'une nécrose de la mâchoire. Les irritations bronchiques avec toux chronique et crises de pneumonie fréquentes sont communes. Des troubles gastro-intestinaux peuvent également survenir. Éviter une exposition répétée. Possibilité d'effets irréversibles.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	YEUX, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue
--------------------------------	--

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	1,249.00
----------------	----------

ETAmél (cutané)	26,328.21
ETAmél (inhalation-gaz)	2,957.27
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	2.63

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

0.11% du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Hydrochloric Acid 7647-01-0	-	282: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50 static	-
Nonylphenol Polyethylene Glycol Ether 127087-87-0	-	5:96 h Fish mg/L LC50	-
Propargyl Alcohol 107-19-7	-	1.49 - 1.56: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	32: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

#### Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Propargyl Alcohol 107-19-7	P102	-	-	-

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

328/5000 Selon le CFR 173.154 (b) (1), pour les matières corrosives du groupe d'emballages II, ce produit peut être expédié en quantité limitée à condition de ne pas emballer plus de 1,0 L (0,3 gallon) de capacité nette pour les liquides ou pas plus de 1,0 kg (2,2 lb). capacité de chacun pour les solides, emballés dans un emballage extérieur solide. Ne doit pas dépasser 30 kg (66 livres) de poids brut.

### DOT

N° ID/ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	B2, IB2, T11, TP2, TP27
Désignation	UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (contains Hydrochloric Acid), 8, II
Numéro du guide des mesures d'urgence	154

### TMD

N° ID/ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.

<b>Classe de danger</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Désignation</b>	UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (Contains Hydrochloric Acid), 8, II

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)

### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Hydrochloric Acid - 7647-01-0	1.0

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Risque d'incendie</b>	No
<b>Risque de décompression soudaine</b>	No
<b>Danger de réaction</b>	No

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

#### **CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Methanol, qui est connu de l'état de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, visitez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Hydrochloric Acid 7647-01-0	X	X	X
Propargyl Alcohol 107-19-7	X	X	X

### Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

<b>Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA</b>	Sans objet
--	------------



**16. AUTRES INFORMATIONS**

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle D

Date d'émission 25-avr.-2019

Date de révision 28-déc.-2017

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**